

Commune de SAINT SANTIN

CONSEIL MUNICIPAL du 29 janvier 2021

Le 29 janvier 2021 à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sur convocation ordinaire du 18 janvier 2021, sous la présidence de Mme Michèle COUDERC, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Georges ALEXANDRU, Maurice ARMAND, Cyntia ANDRIEU, Guy BERGON, Hervé CARRIERE, Jean-Marie CASTANIER, Michèle COUDERC, Marc COUDON, Dominique FEYT, Alexandre GRATACAP, Sébastien IMBERT, David JOFFRE, Cécile PRONZAC, Marion TABEYSE, Véronique VENZAC

Absents : /

Secrétaire de séance : PRONZAC Cécile

Au vu de la situation sanitaire la séance est à huis clos.

Compte Administratif 2020 Budget Principal ;

La 1^{ère} Adjointe, Cécile PRONZAC donne lecture des chiffres en dépenses et en recettes du Compte Administratif 2020 du Budget Principal, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat 2020 : + 91 248,18 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat 2020 : - 117 778,87 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : - 26 530,69 €

Restes à réaliser Dépenses 2021 : 41 000 € / Recettes : 12 000 €

Résultat de clôture cumulé de l'exercice 2020 : + 131 989,63 €

Compte Administratif 2020 Budget Lotissement ;

La 1^{ère} Adjointe, Cécile PRONZAC donne lecture des chiffres en dépenses et en recettes du Compte Administratif 2020 du Budget Lotissement, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat 2020 : + 21 351,56€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat 2020 : - 31 326,02€

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : - 9 974,46 €

Résultat de clôture cumulé de l'exercice 2020 : - 81 705,40 €

Compte de Gestion 2020 Budget Principal et Budget Lotissement ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 pour le Budget Commune et pour le Budget Lotissement par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Affectation du Résultat du Budget Principal 2020 ;

Le Conseil Municipal constatant que le compte administratif 2020 du Budget Principal fait apparaître :

un excédent de	131 989,63 €
un déficit de	0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Report en fonctionnement à la ligne R 002 du Budget 2021 de 131 989,63 €

Taxe d'Aménagement : mise en place ;

Madame COUDERC informe le Conseil Municipal que la mise en place de la Taxe d'Aménagement sur les constructions (permis de construire et déclaration préalable) lors de l'instauration du PLUi-H par Decazeville Communauté ne sera applicable qu'à partir du 1^{er} janvier 2022. Le taux de cette taxe d'aménagement est de 1% dans le cas où la collectivité ne décide pas d'instaurer un taux différent.

Le Conseil Municipal décide :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3% à l'exception du périmètre de la zone artisanale du Combal pour qui le taux de la taxe d'aménagement sera de 5 % ;
- les exonérations suivantes en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme :

1/ dans la limite de 50% de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2^{ème} de l'article L.311-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du code de la construction et de l'habitation, (logements financés avec PTZ+) ;

2/ les locaux à usage industriel ou artisanal mentionnés au 3^{ème} de l'article L.331-12 du présent code

3/ les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

4/ les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

5/ les surfaces annexes à usage de stationnement des locaux mentionnés au 1/ et ne bénéficiant pas de l'exonération totale ;

6/ les surfaces des locaux annexes à usage de stationnement des immeubles autres que d'habitations individuelles ;

7/ les abris de jardin soumis à déclaration préalable ;

Mise en sécurité de la traverse de Saint Julien de Piganiol : choix des radars pédagogiques ;

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, il a été décidé d'acquérir de nouveaux radars pédagogiques à alimentation photovoltaïque pour les entrées de Saint Julien de Piganiol. Après examen des devis les radars choisis seront achetés auprès de la société Signaux Girod. Le modèle retenu est le Viasis Plus au prix de 8 913 ,18 € HT soit 10 767,82 € TTC les deux radars (pose comprise) avec message sous l'affichage de la vitesse.

Madame COUDERC fait donner lecture d'un courrier reçu de Monsieur ESPINASSE Christian à l'attention du Conseil Municipal, à propos de la sécurisation de la RD963.

D'autre part, afin de sécuriser les trottoirs, en plus de la pose de barrières de sécurité sur certains tronçons le long de la RD963 dans le bourg, le Conseil Municipal souhaite étudier la possibilité d'agrandir les trottoirs en bordure de route à l'entrée du village en venant de Decazeville. Il sera demandé aux propriétaires des terrains concernés s'ils consentent à donner une bande de terre au bord du talus à la Commune. Un trottoir pourrait y être créé en posant des blocs de béton sur 3 ou 4 niveaux pour soutenir le talus.

Il conviendra de prendre les mesures sur le terrain et de rencontrer les propriétaires. Par ailleurs, un devis va également être demandé pour la mise en place de ces blocs de béton.

Dossier commerce Saint-Santin ;

Suite à l'annonce du départ de la coiffeuse de Saint Santin pour le local de l'ancienne épicerie de Saint Santin de Maurs un courrier a été adressé aux élus du Cantal mais, à ce jour, aucune réponse n'a été enregistrée.

Madame COUDERC informe le Conseil Municipal que le gérant du café « Le Saint Santin » est intéressé par le local que quitte la coiffeuse dans la mesure où la commune aura fait des travaux

de rénovation et notamment d'isolation. Il souhaite y développer une activité de Pizzeria Snack en plus de celle du café restaurant. Il installerait une terrasse devant le local sur la place.

Il précise qu'à l'heure actuelle, en période de crise, il réalise une quarantaine de repas à emporter chaque dimanche. Cette activité supplémentaire lui permettrait d'étoffer son offre. Les restaurants étant fermés jusqu'à nouvel ordre il n'est pas pressé et peut attendre quelques mois.

De plus la coiffeuse a donné son préavis aux propriétaires actuels et quittera le local au 30/06/21.

La Commune pourrait acheter le local, qui est en vente au prix de 15 000 € et le rénover avant location pour 200 €/mois.

Les Conseillers Municipaux se prononcent en faveur de cette acquisition et de cette rénovation. Les travaux à réaliser seraient les suivants : isolation du plafond, changement des portes et fenêtres, peintures intérieures, mise aux normes électriques, installation d'un compteur d'eau individuel.

Pour cette opération, un fond de concours va être sollicité auprès de Decazeville Communauté pour un montant de 15 000 €.

Adressage ;

Madame COUDERC rappelle aux élus le choix du SMICA pour la mise en place de l'adressage dans les hameaux de la commune (seul les deux centres bourg ont été numérotés et les rues nommées). Des réunions seront nécessaires afin de mettre en place cette numérotation des hameaux, même isolés. Une Commission Adressage est donc créée et ses membres seront Cécile PRONZAC, Marc COUDON, Cyntia ANDRIEU et Michèle COUDERC.

Site Internet ;

Le site Internet de la Commune date de plusieurs années et va devenir obsolète dans les prochains mois. Le Centre de Ressources Partagées de Decazeville qui avait réalisé le site actuel pour la Commune, propose l'utilisation d'une nouvelle plateforme, Jimdo, qui permettra plus de fonctionnalités au site (par exemple un lien vers la page Facebook de la Maison France Services). Cette création est au prix de 1 430 € HT. Il sera possible d'ajouter des photographies de la commune et de modifier le visuel de la page d'accueil. L'hébergement par Jimdo coûte quant à lui 108 € TTC par mois contre 50 € à l'heure actuelle.

Cette proposition est validée par le Conseil Municipal.

Transmission dématérialisée des marchés publics à la Préfecture ;

La Commune a signé avec la Préfecture de l'Aveyron une convention de dématérialisation des actes réglementaires. Cette convention n'incluait pas les Marchés Publics. Il est aujourd'hui possible de les déposer également sur la plateforme de la préfecture. Pour cela un avenant à la convention sera signé avec les services de l'état.

QUESTIONS DIVERSES

Commission 12/15 : les relations entre les élus du Cantal et de l'Aveyron étant compliquées à l'heure actuelle avec le déménagement de la coiffeuse, il est proposé par les Conseillers Municipaux de prévoir une commission de l'Aveyron afin de faire des propositions d'actions en commun avec le Cantal. Et de les leur proposer au cours d'une rencontre à programmer avec eux.

Devis achat tracteur : le tracteur de la commune est vieillissant et il conviendrait de le changer. Des devis ont été envoyés à deux vendeurs de matériel agricole pour un tracteur de 35 CV avec balayeuse, godet, broyeur et benne. Un devis supplémentaire sera demandé. L'ancien tracteur serait repris pour l'achat du nouveau.

Maison France Services : elle fonctionne depuis un mois et à ce jour il y a eu 23 visites (15 de Saint Santin, 2 de Saint Santin de Mours et 6 des communes alentours). Les motifs sont variés : prise de rendez-vous vaccin Covid-19, renouvellement carte grise, demande carte vitale, suivi de dossier retraite.... Des rendez-vous sont déjà enregistrés pour le mois de février (3 à l'heure actuelle)

Appartement 4 place de l'église à Saint Julien de Piganiol : la locataire de cet appartement a donné son préavis de départ pour le 1^{er} mai 2021. L'appartement est à refaire avant de le relouer.

PLUi-H : le zonage pour Saint Santin a été accepté sauf pour 2 parcelles appartenant à des particuliers. Il sera adopté en Conseil Communautaire le 26 février et entrera en vigueur le 15 mars. Pour les personnes ayant déposé des requêtes lors de l'enquête publique ils doivent contacter Decazeville Communauté pour avoir la réponse apportée à leur demande.

Informations communautaires : le projet de mandature 2021-2025 a été présenté en Conseil Communautaire. Les projets recensés représentaient un montant total de 17,5 millions d'euros. Ce chiffre étant trop élevé tous les projets ne seront pas retenus. Une des grandes lignes retenues est celle de l'aménagement de la Zone du Centre à Decazeville. Pour les autres il faudra faire des choix parmi les projets présentés.

Point Ecole Saint Julien de Piganiol : il est à noter que 4 enfants ont quitté le regroupement scolaire suite au déménagement de leur famille à l'étranger et 3 nouveaux enfants devraient arriver suite à l'installation d'une famille locataire à Saint Julien de Piganiol.

Motion de soutien à la ligne de train TET Aubrac et au train de nuit pour Paris : La Commune de Saint-Santin demande au gouvernement d'inscrire le maintien du train TET Aubrac (Clermont-Ferrand – Neussargues – Béziers), la rénovation complète de la ligne et le rétablissement du train de nuit Paris – Clermont-Ferrand – Massiac – Neussargues – Saint-Flour – Millau. Une motion de soutien est votée en ce sens.

Information aux usagers du Lotissement La Garrigue : Mme VENZAC propose d'informer les habitants du lotissement La Garrigue sur le sens de circulation dans le lotissement. En effet les panneaux ont été posés suite à l'ouverture de la dernière tranche mais les usagers ne le respectent pas. Un courrier sera mis en forme et distribué dans les boîtes aux lettres.

Point sur la voirie : les Conseillers Municipaux signalent des nids de poule au Mas, le chemin de Brayes est à refaire à Brayes et des tranchées sont à reboucher chemin des Places à Saint Julien de Piganiol.

Point installation médecin généraliste : l'installation du médecin généraliste devrait se faire début avril. Ce sont 3 médecins Roumains qui viennent s'installer dans le bassin : un à Saint Santin, un à Livinhac le Haut et un à Cransac.

Maison des Assistantes Maternelles : le projet est en cours de montage pour présentation à la CAF. Les entretiens des assistantes maternelles ont été réalisés en décembre 2020. Si le projet est accepté par la CAF il conviendra de réaliser les travaux sur les locaux pour une mise en service en janvier 2022.

Rénovation centre bourg St Julien de Piganiol : les travaux devraient débuter dans une dizaine de jours. Le choix des pavés a été effectué avec l'entreprise COLAS. Michèle COUDERC a rencontré le Conseiller Régional, Stéphane BERARD, qui l'a informé de la possibilité de l'octroi d'une subvention de la Région. Un dossier de demande d'aide financière va être déposé.

Questionnaires aux habitants : à l'heure actuelle seulement 11 retours ont été enregistrés. Un point sera fait sur les différentes remarques lors du prochain Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h15